

Le 3 mars 2010 FIN C

0326 **Versement de 100 millions de francs au Fonds de couverture des pics d'investissement à la charge du compte 2009**

Le Grand Conseil du canton de Berne,
sur proposition du Conseil-exécutif,
arrête:

1. Un montant de 100 millions de francs sera versé au Fonds de couverture des pics d'investissement à la charge du compte de fonctionnement 2009.
2. Si le Grand Conseil refuse l'allocation de ces 100 millions de francs au Fonds, le montant réservé sera comptabilisé dans le compte de fonctionnement sans effet sur le résultat, pour être affecté directement à la réduction du découvert du bilan 2010.

Certifié exact

Le chancelier:

Nuspliger

Au Grand Conseil